

SESSIONI URDINARIA DI U 2024

RIUNIONI DI U 5 DI APRILE DI U 2024

N° 2024 / M3 / 75

QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA U GRUPPU « GIUVENTÙ IN MOSSA »

Ughjettu : suites du processus Beauvau

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 27 mars dernier, les conseillers de l'Assemblée de Corse votaient dans cet hémicycle une proposition d'écriture constitutionnelle rédigée au terme de six mois de travail de la Conférence des Présidents et de deux dîners successifs à Beauvau auxquels participaient le ministre de l'Intérieur et une délégation d'élus corses.

Si cette proposition d'écriture constitutionnelle devrait prochainement être présentée au Sénat puis à l'Assemblée nationale, nous savons bien qu'elle n'est qu'une étape de notre chemin vers l'autonomie. En effet, comme nous l'avons rappelé dans l'avis voté par l'Assemblea di a Ghjuventù le 26 mars dernier, seule une loi organique postérieure à cette révision constitutionnelle pourra détailler les compétences qui seront attribuées ou non à notre collectivité.

Dès lors, il nous faut réfléchir au contenu de cette loi organique et ce, dès à présent. Si un certain nombre de compétences convoitées ont déjà été esquissées, il n'en est rien de la méthode à suivre pour les arrêter ni même de leurs modalités techniques. C'est en effet là tout le travail qu'il nous reste à faire, qu'il vous reste à faire.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous dès à présent nous indiquer la méthode de travail qui sera adoptée afin de rédiger cette loi organique ?

De plus, nous pensons que le fait de connaître et surtout de faire connaître le contenu précis de cette loi organique pourrait nous être utile dans la phase de lobbying qui s'ouvre auprès des parlementaires. En effet, en connaissant en amont les objectifs précis et les débouchés concrets de cette révision constitutionnelle, les parlementaires

seraient plus aptes à voter en sa faveur. Ils pourraient ainsi comprendre la nécessité absolue de son adoption pour la Corse et les Corses.

En ce sens, pouvez-vous nous faire part de la stratégie envisagée afin de convaincre la représentation nationale d'adopter cette loi constitutionnelle ?

Par ailleurs, les craintes concernant l'aboutissement de ce processus sont nombreuses. Comme nous l'avons exprimé dans notre avis sur le projet d'écriture constitutionnelle, nous alertons sur une possible dénaturation du projet porté par les élus suite à son passage au Parlement. Pour certains, les garanties ne sont pas suffisantes pour espérer obtenir l'autonomie de plein droit et de plein exercice à laquelle nous aspirons. En cela, notre groupe est un peu à l'image de la Corse avec certains de nos conseillers qui y croient, d'autres moins voire pas du tout. Et cela est dû, en grande partie, au manque de visibilité s'agissant des détails techniques de la loi organique.

Il nous semble donc difficile de convaincre à la fois les corses encore septiques et les parlementaires français de la solidité de notre projet d'autonomie sans une proposition claire de loi organique. *Rassurez-nous, Monsieur le Président, nous n'allons pas laisser la première écriture de cette loi aux services du ministre Darmanin ?*